

## FOIRE AUX QUESTIONS

### 1. « On n'a pas le temps en ce moment ... on est surchargé »

Vous pouvez choisir le moment qui vous convient le mieux pour répondre par internet.

### 2. « Et si je ne réponds pas ? »

Cette enquête a reçu le label d'intérêt général et de qualité statistique, délivré par le conseil national d'information statistique de l'Insee, qui la rend obligatoire et la non-participation peut entraîner une amende. Dans ce cas, la procédure contentieuse prévue par la loi sera appliquée et nous serons contraintes d'établir un constat de non-réponse à votre rencontre.

### 3. « Pourquoi mon organisme en particulier ? »

Vous faites partie d'un échantillon de 99 000 organismes de formation tirés aléatoirement (dont environ 68 000 tirés dans les bilans pédagogiques et financiers - BPF).

### 4. « Qu'est-ce que le Céreq ? »

Le Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications est un organisme public qui a pour mission de réaliser des études dans les domaines de la formation et de l'emploi afin d'éclairer les choix des décideurs publics et des partenaires sociaux.

### 5. « A quoi sert cette enquête ? »

L'enquête ETOF vise à documenter les différents effets sur les organismes de formation des dernières réformes, des plans nationaux de soutien à la formation des personnes en recherche d'emploi et de la crise sanitaire. Les résultats de cette enquête qui seront publiés par le Céreq dès 2023 vous apporteront notamment des éclairages sur le paysage de l'offre de formation.

### 6. « Pourquoi répondre par internet ? Envoyez-moi le questionnaire, je ne réponds que par écrit »

Nous pensons qu'il est plus pratique pour vous de répondre par internet au moment le plus favorable pour lui. La réponse par internet étant bien sûr limitée dans le temps.

## **7. « Pourquoi répondre par internet ? Je ne réponds que par téléphone »**

Nous pensons qu'il est plus pratique pour vous de répondre par internet au moment le plus favorable pour vous. Néanmoins, nous pouvons vous proposer de prendre un rendez-vous afin de réaliser cette enquête par téléphone.

## **8. « L'organisme n'existe plus, il a été racheté / il a fusionné »**

Si rachat / fusion AVANT le 1er janvier 2021, c'est bien l'organisme racheté ou fusionné qui doit répondre.

Si rachat / fusion APRES le 1er janvier 2021, il faut répondre avec les données 2020 de l'organisme.

## **9. « Les réponses sont-elles confidentielles ? »**

L'ensemble des réponses sont protégées et traitées statistiquement selon des modalités assurant la plus stricte confidentialité et elles ne sauront en aucun cas être utilisées à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.